



Resiliation assurance auto

Par **country_road65**, le **19/03/2013** à **15:11**

Bonjour,rnrnJe souhaiterais poser une question sur le forum: Je viens d'être victime d'un accident matériel, lorsque je me suis rendu chez mon assureur Pacifica pour ne pas les nommer, j'ai découvert que je n'étais plus assuré depuis 3 mois.rnrnEn Novembre 2011 j'ai adressé une L.R avec A.R à mon assureur pour résilier mon assurance auto, malheureusement je me suis loupé dans les délais puisque je n'ai pas respecté les deux mois de préavis.rnrnDu coup je suis reparti dans la même assurance, le problème est que l'assurance s'est permis d'utiliser ma lettre de résiliation écrite en 2011 pour résilier mon assurance à l'échéance de fin 2012. De plus je n'ai jamais reçu de mon assureur un quelconque courrier m'avisant que mon contrat serait résilier à cette échéance anniversaire, je n'ai pas non plus fait de nouvelle lettre de résiliation.rnrnAujourd'hui je me retrouve sans assurance et surtout avec un véhicule en épave et un refus catégorique de mon assurance de prendre le sinistre en charge et de me ré assurer. rnrnJe souhaiterais savoir si un assureur a le droit de résilier un contrat auto en se servant d'un courrier datant de plus d'un an alors que je n'avais pas manifesté de nouveau ma volonté de résilier.rnrnMerci de vos conseils.

Par **chaber**, le **19/03/2013** à **18:41**

bonjourrnrnil faudrait savoir comment a été rédigée votre demande de résiliation;rnrnSi vous avez simplement précisé pour la date anniversaire, comme votre demande était hors délai, l'assureur résilie pour la date suivante, soit fin 2012

Par **Lag0**, le **19/03/2013** à **19:12**

Bonjour, Effectivement, puisque votre résiliation était hors délai pour l'échéance de fin 2011, il est normal que l'assureur ait reporté la résiliation à l'échéance suivante.